

DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE LOCATION DE PONDEUSES

À : Egg Farmers of Ontario [la Commission]		
Nom du détenteur de contingent :		N° du détenteur de contingent :
Adresse postale :		
Ville :	Code postal :	Téléphone :
Télécopieur :		Courriel :
Nombre de volatiles à louer demandés dans le cadre du programme (maximum admissible 1 800 volatiles, si tel est le cas) :		Capacité du bâtiment à la date de mise en place prévue :
<i>(Les détenteurs de contingents possédant plusieurs bandes sont requis de présenter des demandes séparées pour chaque mise en place de bande jusqu'à un maximum de 1 800 volatiles par année.)</i>		Date prévue de la mise en place de la bande (requis) :
Le (la) soussigné(e) a présenté cette demande en conformité avec les critères du Programme de location de poudeuses (PLP) et par les présentes :		
a) convient de louer le nombre de volatiles accordé pour des frais non remboursables de 7,30 \$ par volatile, payables au complet d'ici la semaine 45 de la mise en place de bande prévue [19 semaines + 26 semaines = vie utile de la bande à 45 semaines] ; (Un chèque postdaté doit avoir été reçu au bureau de la Commission avant la date exigible du paiement de la facture.)		
b) demande à la Commission d'effectuer la mise en place du nombre de volatiles tel qu'accordé, selon la date de mise en place prévue ci-dessus, dans son installation de production, en utilisant le numéro de contingent indiqué plus haut, durant une période de 365 jours ;		
c) convient que les volatiles loués dans le cadre du PLP le sont pour 365 jours seulement, tel que défini par la Commission, et que ceci est irrévocable de la part du détenteur de contingent ;		
d) comprend qu'il ne pourra relouer en vertu du PLP d'EFO que le nombre de volatiles qui serait requis pour amener l'installation du détenteur de contingent en conformité avec la politique de densité de logement actuelle ;		
e) comprend que les volatiles du PLP dépassant 365 jours encourront une redevance de deux [2] cents par oiseau par jour ; à être rapproché une fois que l'information de sortie d'élevage aura été reçue par la Commission ;		
f) assume la responsabilité des redevances par volatile et de tous autres frais de licence, redevances ou autres sommes dus à la Commission en résultat de la participation au PLP.		
En déposant cette demande, le soussigné consent par les présentes à ce qu'EFO ou ses représentants vérifient tous les renseignements soumis.		
Le soussigné atteste que les renseignements aux présentes sont complets, exacts et véridiques à tous égards.		
Date		Signature du demandeur
Nom du demandeur (en lettres moulées)		